



Au service des professionnels

Rapport de Gestion
Du Conseil d'Administration
Relatif à l'Exercice 2024

Mot du Président :

En 2024, la conjoncture économique mondiale est marquée par une croissance modérée, freinée par des tensions géopolitiques persistantes, une inflation toujours présente et des politiques monétaires restrictives. Les grandes économies, comme les États-Unis et la zone euro, tentent de stabiliser leur croissance après des hausses successives des taux d'intérêt, tandis que la Chine peine à relancer son dynamisme économique en raison d'une demande intérieure affaiblie et d'une crise immobilière prolongée. Les marchés émergents, bien que résilients, font face à des défis liés à la dette et à la volatilité des devises. L'intelligence artificielle et la transition énergétique stimulent certains secteurs, mais les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie compliquent la reprise. La résilience des économies dépendra des politiques publiques visant à soutenir l'investissement et l'innovation tout en maîtrisant l'endettement.

En Tunisie, l'économie a connu une croissance modeste, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) en volume en hausse pouvant porter la croissance à 1 %. Cette performance est en partie attribuée à une reprise du secteur agricole, qui a enregistré une croissance de l'ordre de 10%, et à la diminution du déficit budgétaire grâce à des prix internationaux plus favorables de l'énergie et des produits alimentaires.

Cependant, des défis importants persistent. L'inflation reste élevée, atteignant 7,8 % en glissement annuel, l'une des plus fortes de la région

En somme, bien que des signes positifs émergent, la Tunisie doit surmonter des défis structurels et conjoncturels pour assurer une croissance économique durable et améliorer le bien-être de sa population.

Le secteur financier tunisien a fait face à des défis importants, notamment une inflation élevée et une croissance économique modeste. La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a réagi en augmentant ses taux directeurs pour maîtriser l'inflation, ce qui a eu un impact sur les marges d'intérêt des banques.

Les banques ont continué à renforcer leurs fonds propres pour se conformer aux exigences réglementaires et maintenir leur solidité financière. La BCT a diffusé 14 circulaires et 23 notes à destination des banques et établissements financiers en 2024, abordant des sujets tels que les obligations des banques en matière de transactions par chèque et la distribution des dividendes.

En somme, bien que le secteur financier tunisien ait démontré une résilience face aux défis économiques, il doit continuer à s'adapter aux évolutions réglementaires et aux attentes sociétales pour assurer une croissance durable et inclusive.

Le secteur du leasing continue de jouer un rôle stratégique dans le financement des entreprises, en particulier dans un contexte économique marqué par des défis de liquidité. Il enregistre une évolution sensible de ses principaux indicateurs.

ATL, n'a pas dérogé à ses habitudes en enregistrant des performances supérieures à celles du secteur se manifestant ainsi :

- ✓ 15% des Mises en force par rapport à 2023
- ✓ 10% des encours par rapport à 2023
- ✓ 10% du PNL par rapport à 2023
- ✓ 11% du résultat Net par rapport à 2023

En conclusion, les résultats réalisés au cours de l'exercice 2024 ont dépassé les objectifs du budget et ont permis de consolider les fondamentaux de notre société et d'affermir notre position de challenger sur le marché en termes de parts de marché.

Evolution des Principaux indicateurs du secteur en MDT

Indicateur	2023	2024	Variation
Approbations	2 644	2 937	11%
Mises en force	2 163	2 386	10%
Taux moyen	15.08 %	15.09 %	+1pb
Encours	3 785	4 145	9%

Durant l'année 2024, La hausse de l'activité du secteur était de 11% pour les approbations, de 10% pour les mises en force, de 10% pour les encours et de 1 point de base pour le taux de sortie.

Evolution des Principaux indicateurs d'ATL en MDT

	2023	2024	Variation
Approbations	383	426	11%
Mises en force	332	382	15%
Taux moyen	15.54%	15.34%	-20 pb
Encours	584	642	10%

Les réalisations de ATL en 2024 ont enregistré une augmentation par rapport à 2023, nous gardons toujours notre position de challenger avec des parts de marché de 15.5%.

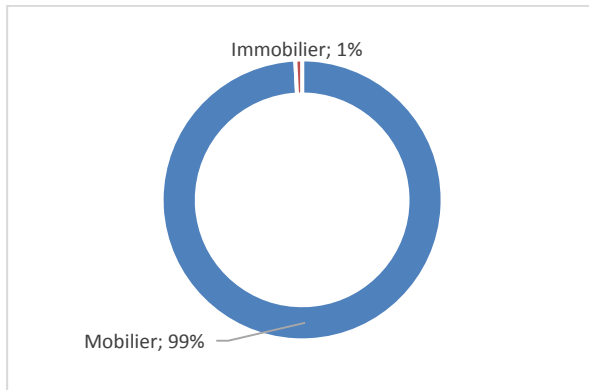
Production de l'ATL

Les Approbations

Les approbations de l'année 2024 ont enregistré une hausse de 11% par rapport à 2023, passant de 383 MD à 426 MD.

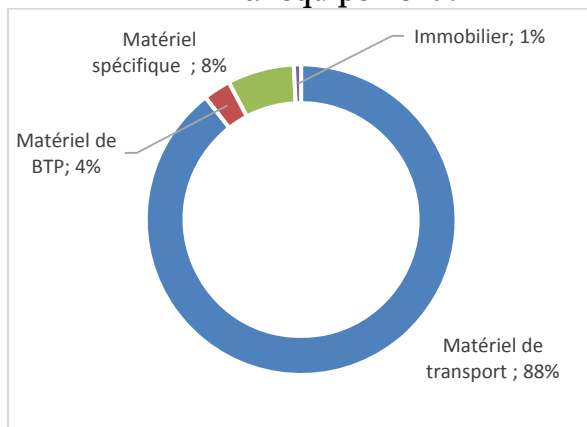
Répartition des approbations de 2024 :

- Par nature



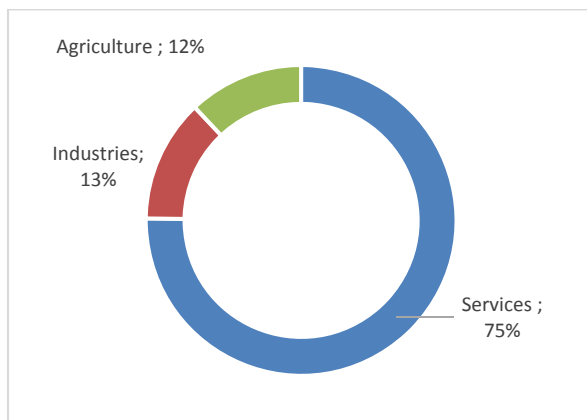
Nature	Montant (MDT)
Mobilier	421
Immobilier	5

- Par équipement :



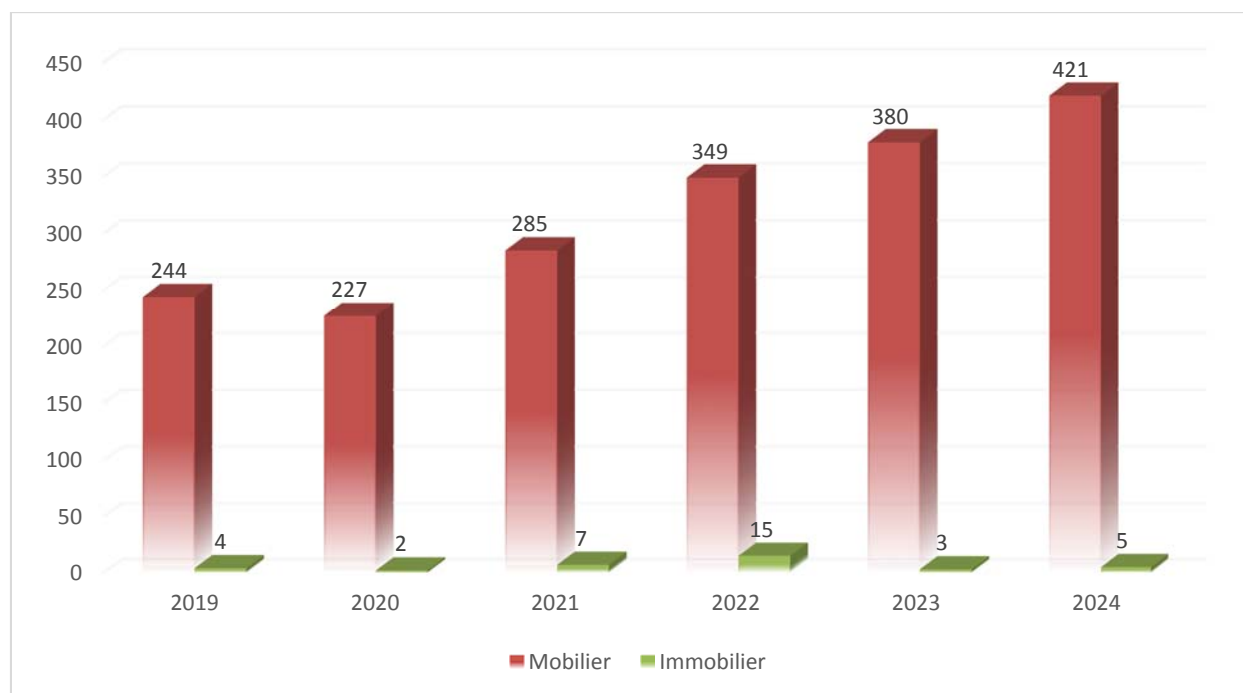
Equipement	Montant (MDT)
Matériel de transport	373
Matériel de BTP	16
Matériel spécifique	32
Immobilier	5

- Par secteur d'activité



Secteur	Montant (MDT)
Services	288
Industries	49
Agriculture	46

Evolution des approbations



en MDT

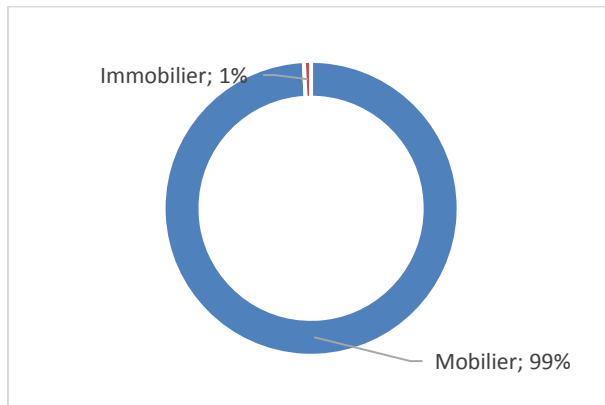
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mobilier	244	227	285	349	380	421
Immobilier	4	2	7	15	3	5
TOTAL	248	229	292	364	383	426

Les Mises en force

Les mises en force en 2024 ont augmenté de 15 % par rapport à 2023 en passant de 332 MD à 382 MD.

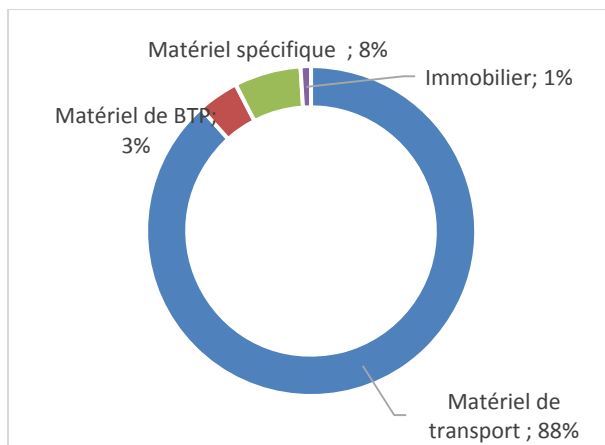
Répartition des MEF de 2024 :

- Par nature



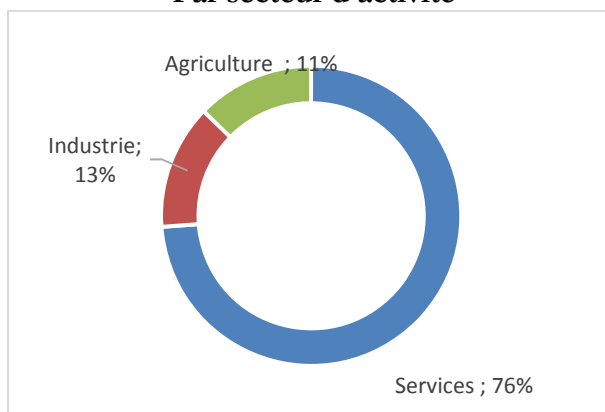
Nature	Montant (MDT)
Mobilier	379
Immobilier	3

- Par équipement :



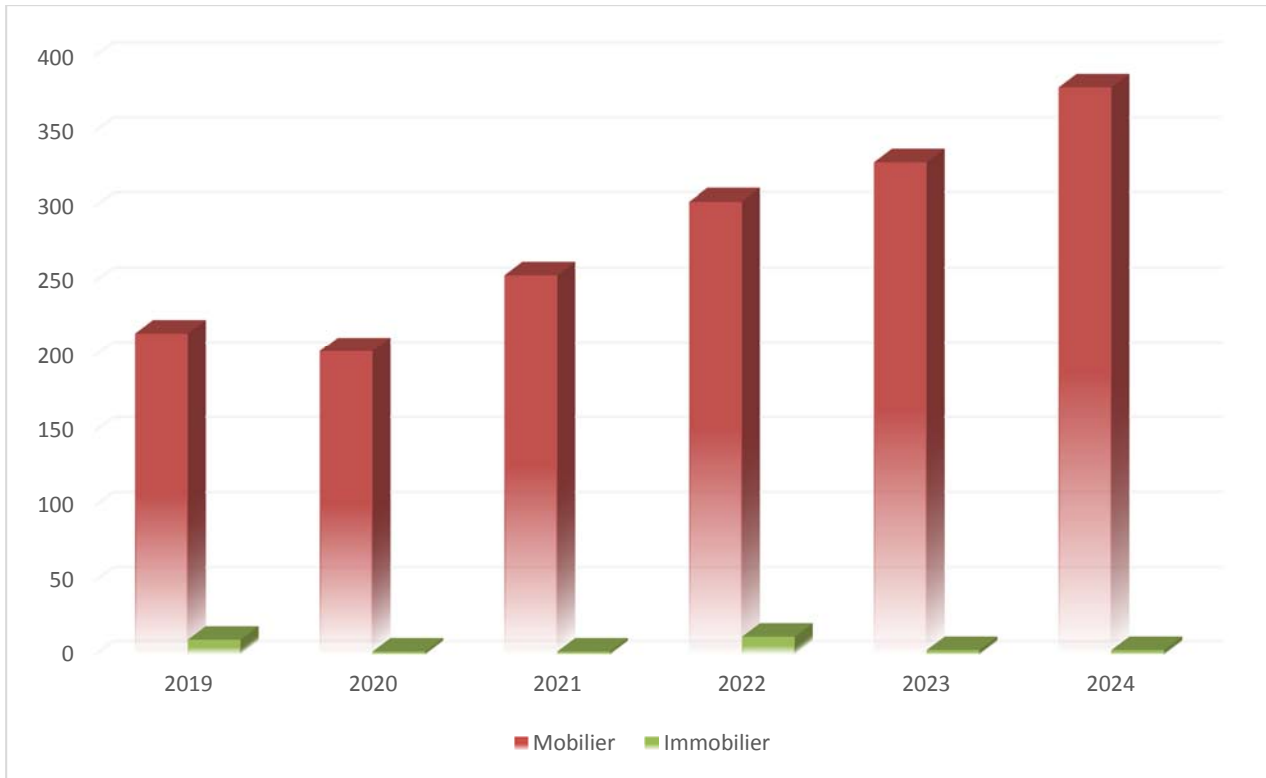
Equipment	Montant (MDT)
Matériel de transport	335
Matériel de BTP	13
Matériel spécifique	31
Immobilier	3

- Par secteur d'activité



Secteur	Montant (MDT)
Services	290
Industrie	50
Agriculture	42

Evolution des mises en force



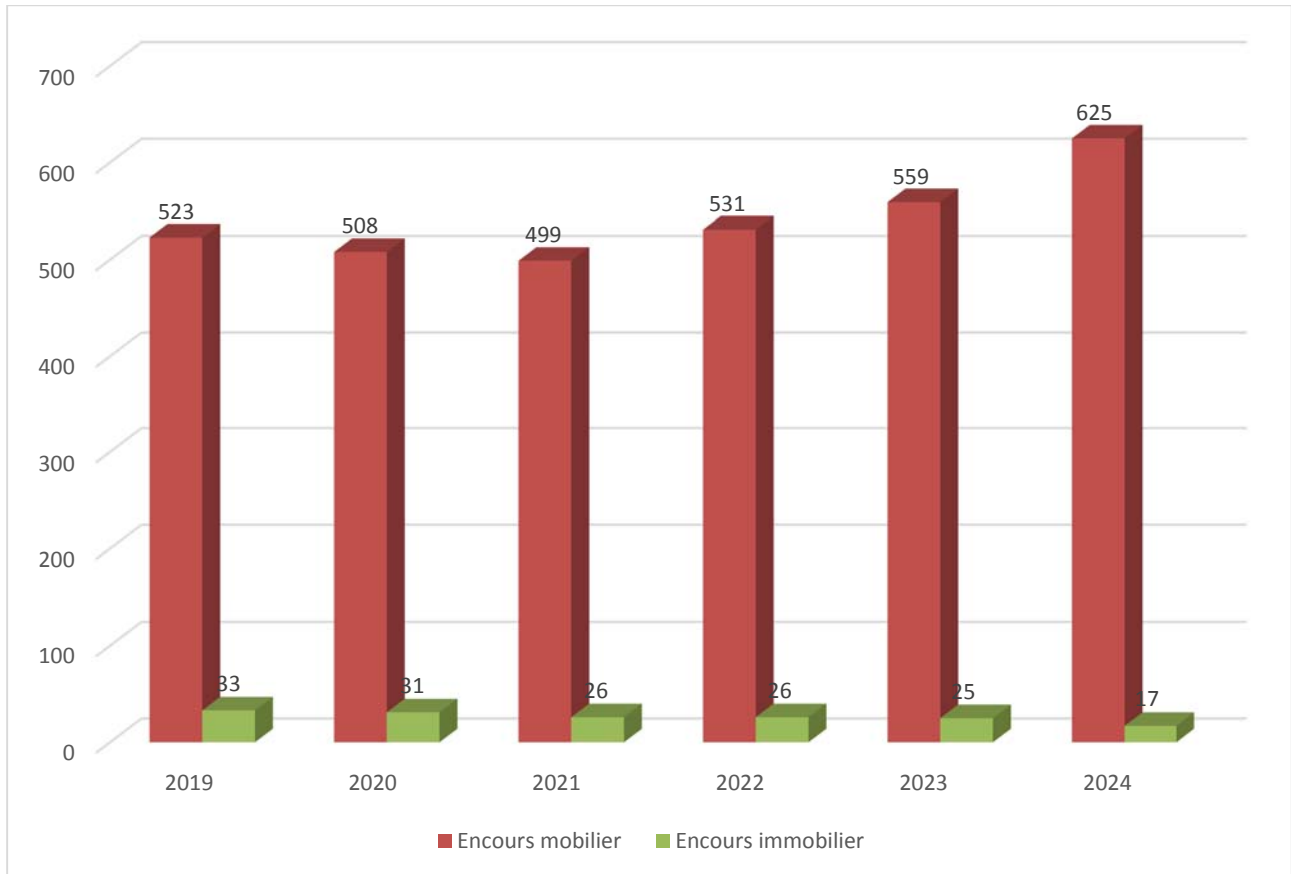
en MDT

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mobilier	215	203	254	303	329	379
Immobilier	10	2	2	12	3	3
TOTAL	225	205	256	315	332	382

La structure des mises en force est restée identique à celle des années précédentes avec une part prépondérante pour le matériel roulant et le secteur des services.

Les encours

La progression des encours est de 10% en passant de 584 MDT à 642 MDT.



	en MDT					
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours mobilier	523	508	499	531	559	625
Encours immobilier	33	31	26	26	25	17
TOTAL	556	539	525	557	584	642

Le Taux de sortie (prix de vente)

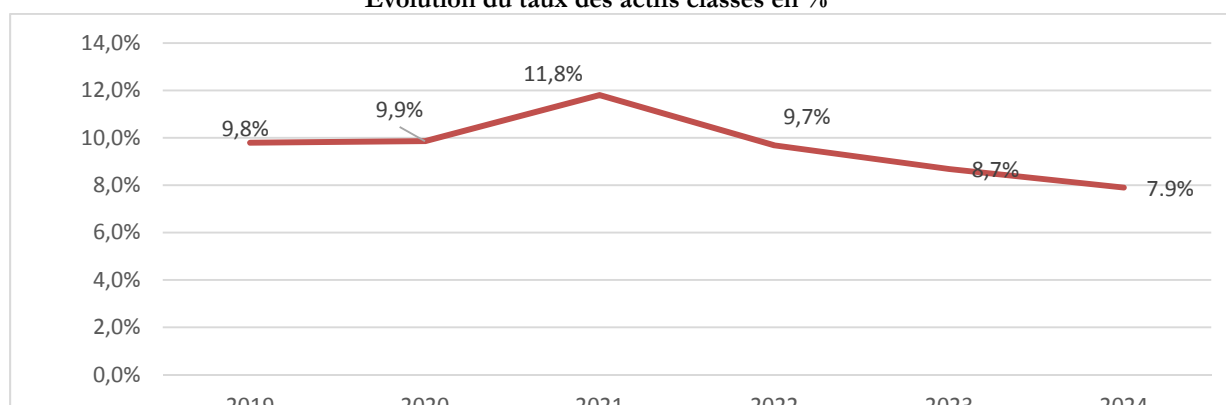
Le taux moyen de sortie est passé de 15.54 % en 2023 à 15.34% en 2024, enregistrant ainsi une régression de 20 points de base.

Qualité des actifs

Dans un contexte économique nationale difficile, le secteur du leasing s'est retrouvé avec une masse importante de créances classées.

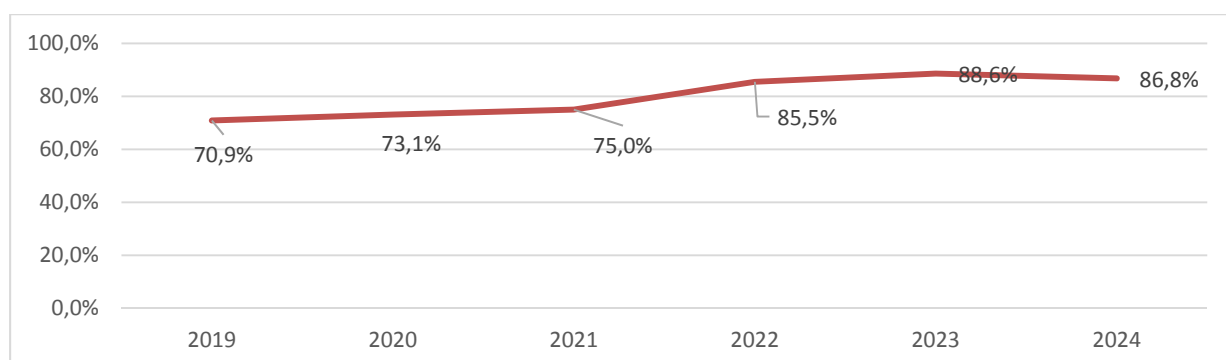
ATL n'a pas échappé à cette difficulté, en revanche, et grâce aux efforts fournis tant en amont par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien amiable que judiciaire, ATL a pu atténuer les effets de la crise et stabiliser son portefeuille avec un taux des actifs classés passant de 8.7 % au 31/12/2023 à 7.9% au 31/12/2024.

Evolution du taux des actifs classés en %



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux (en %)	9,8%	9,9%	11,8%	9,7%	8,7%	7,9%

Evolution du ratio de couverture des créances classées par les provisions en %



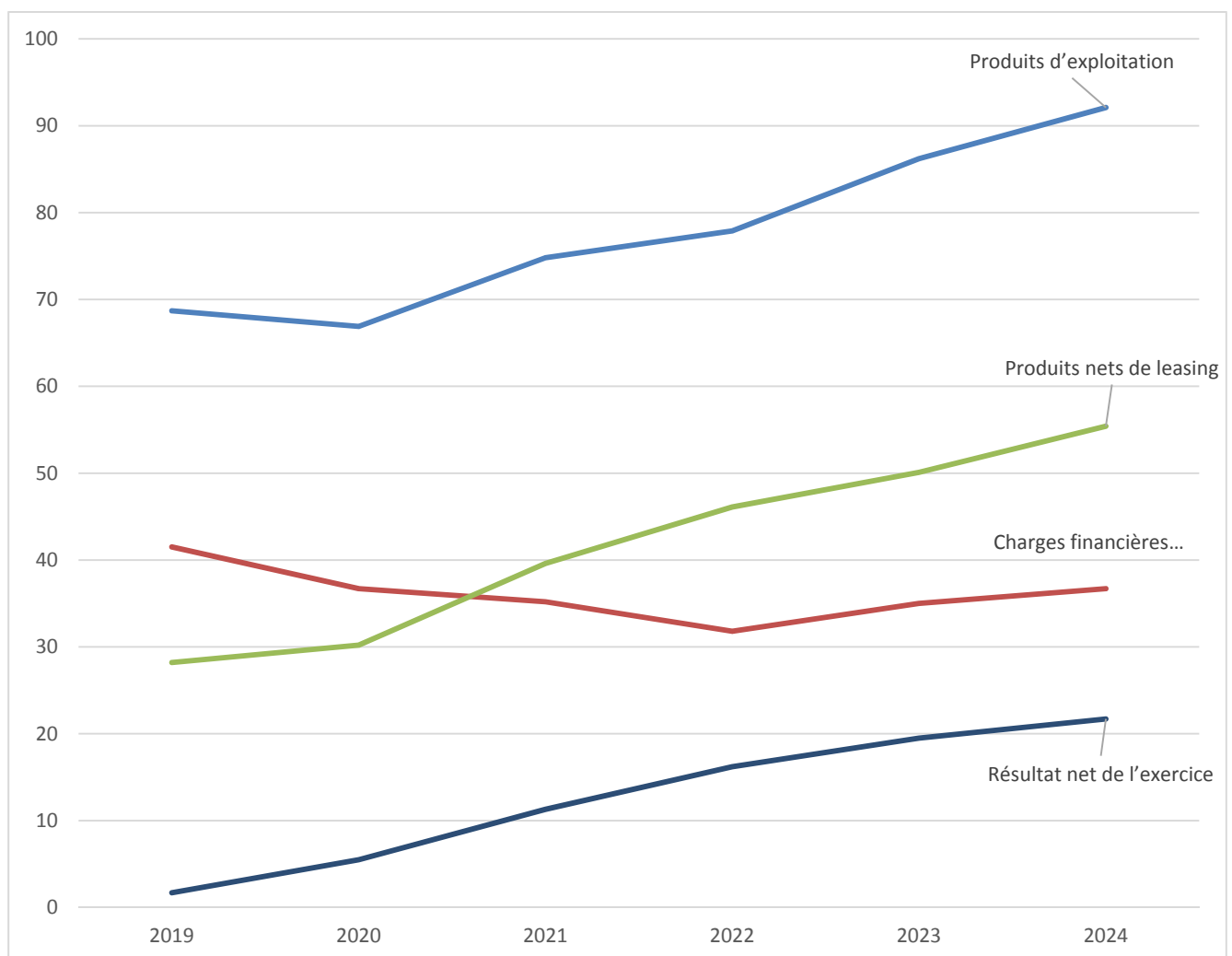
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux (en %)	70,9%	73,1%	75,0%	85,5%	88,6%	86,8%

Le taux de couverture des actifs classés par des provisions a légèrement diminué, pour atteindre 86.8% au 31/12/2024.

Les performances financières

Evolution des indicateurs de gestion

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Produits d'exploitation	68,7	66,9	74,8	77,9	86,2	92,1	7%
Charges financières nettes	41,5	36,7	35,2	31,8	35	36,7	5%
Produits nets de leasing	28,2	30,2	39,6	46,1	50,1	55,4	11%
Charges d'exploitation	11,3	11,4	12,6	14,5	15,7	16,8	6%
Résultat brut d'exploitation	17,2	19,5	27,4	31,9	34,8	39,1	13%
Dotations nettes aux provisions	12,2	8,5	10,8	7,9	4,4	3	-32%
Résultat net de l'exercice	1,7	5,5	11,3	16,2	19,5	21,6	11%



Le PNL a augmenté de 11% suite à une augmentation importante des produits d'exploitation, cela nous a conduit, avec la diminution des provisions, à une augmentation du résultat net de l'exercice de 11% par rapport à 2023.

Evolution des indicateurs d'équilibre financier

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio des fonds propres Tier 2 Selon circulaire BCT n°2016-03 *	18,01%	18,72%	18,70%	18,60%	18,57%	17,6%
FPB /Total actifs ($\geq 12\%$)	16%	16%	17%	18%	19%	20%
Créances classées nets des provisions/FPB ($\leq 20\%$)	18%	15%	15%	7%	5%	5%
Dettes bancaires / FPB (≤ 6.5)	4,8	4,3	4,2	3,4	3,5	3,2

* FPN/risques encourus (y compris risque opérationnel) $\geq 10\%$

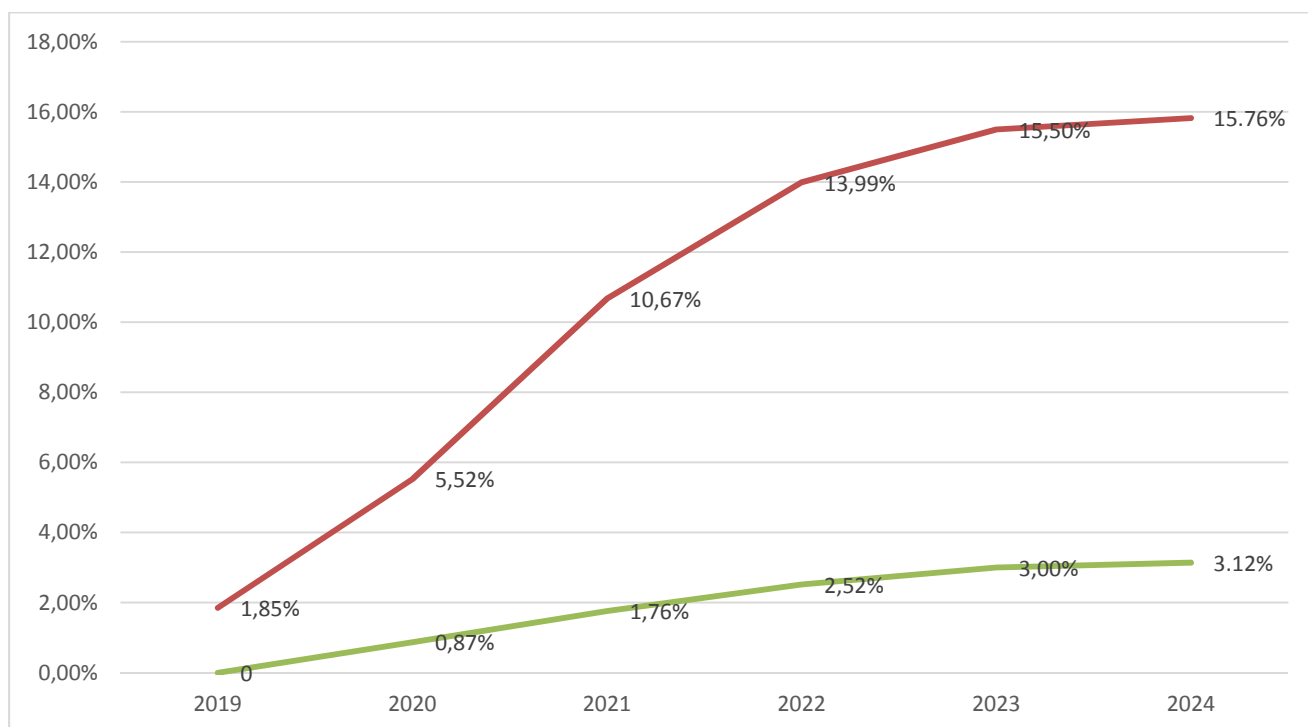
Les ratios d'équilibre financier et de solvabilité sont satisfaisants et supérieurs aux standards admis dans le secteur.

Evolution des indicateurs de rentabilité

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ROE (rentabilité des fonds propres) (1)	1,85%	5,52%	10,67%	13,99%	15,50%	15,76%
ROA (rentabilité des actifs) (2)	0,25%	0,87%	1,76%	2,52%	3,00%	3,12%

(1) résultat net / moyenne des fonds propres

(2) résultat net / moyenne des actifs



La rentabilité des fonds propres et celle des actifs continuent sur leurs lancées ascendantes

Perspectives de la société en 2025

Compte tenu des réalisations de 2023, notre business plan de la période 2024-2028 a été actualisé en 2024 comme suit :

Projections financières Etat des résultats (2024-2028)

(Montants exprimés en dinars)	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	89 321	104 185	116 749	129 261	138 258
Autres produits de leasing	2 774	2 940	3 251	3 479	3 668
Total des produits d'exploitation	92 094	107 125	120 000	132 740	141 926
Charges financières nettes	-41 113	-43 633	-52 083	-58 928	-63 518
Produits des placements	4 377	530	730	850	890
Total des revenus nets de leasing	55 358	64 022	68 647	74 663	79 299
Autres produits d'exploitation	532	250	250	250	250
Charges de personnel	-12 291	-13 301	-14 631	-16 094	-17 704
Autres charges d'exploitation	-3 857	-4 745	-5 385	-6 048	-6 761
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-661	-779	-786	-793	-801
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-3 008	-5 131	-4 638	-5 013	-4 304
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	460	-400	-400	-400	-400
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 533	39 917	43 057	46 563	49 579
Autres gains ordinaires	811	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-159	-500	-100	-100	-100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	37 185	39 417	42 957	46 463	49 479
Impôt sur les sociétés	-15 605	-16 328	-17 853	-19 217	-20 435
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	21 581	23 088	25 104	27 247	29 044
	<i>21,6</i>	<i>23,1</i>	<i>25,1</i>	<i>27,2</i>	<i>29,0</i>

Le business plan en vigueur de ATL est basé sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements et de disponibilité des ressources de financement.

Notation de la société en 2024

L'agence de notation Fitch Rating a conservé notre notation pour 2024 comme suit :

Long terme	BBB+
Court terme	F2
Perspective	Stable
Dettes subordonnées	BBB-

Selon Fitch Rating, l'amélioration de la notation nationale est basée sur la solidité financière autonome de ATL et étayée par un potentiel de soutien de ATB, sa société mère directe à 40 %, et finalement d'Arab Bank.

Aussi, ATL bénéficie d'une solide position sur le marché tunisien du leasing et dotée d'une équipe de direction stable et expérimentée.

Présentation des états financiers

L'élaboration et la présentation des états financiers est conforme à la norme NCT 21 et à notre manuel comptable et ne présente aucun changement.

Les participations

L'encours Net des immobilisations financières s'élève au 31-12-2024 à 33.5 MDT, totalement couvert par des réserves pour réinvestissement exonéré.

Désignation	Montant Brut	Provision	Montant Net
Participations directes dans des sociétés du groupe	5 006	1 310	3 696
Autres Participations directes	17 265	914	16 351
Participations en portage	152	152	-
Participations en rétrocession à travers les fonds gérés	18 815	5 328	13 487
Total	41 238	7 704	33 534

Evolution des fonds propres 2020-2024

	Capital	Prime D'émission	Réserves Légales	Autres Réserves	Résultats Reportés	Résultat De l'exercice	Dividende	Total
Affectation Résultat 2020								
Solde au 31/12/2020 avant affectation	32 500	25 250	2 666	32 743	3 149	5 466		101 774
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 120	1 120			0
Affectation des résultats			686	5 000	-2 657	-5 466	2 437	0
Dividendes distribués							-2 437	-2 437
Solde au 31/12/2020 après affectation	32 500	25 250	3 352	36 623	1 612	0	0	99 337
Affectation Résultat 2021								
Solde au 31/12/2021 avant affectation	32 500	25 250	4 860	35 114	1 612	11 333		110 669
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 760	1 760			0
Affectation des résultats			935		3 898	-11 333	6 500	0
Dividendes distribués							-6 500	-6 500
Solde au 31/12/2021 après affectation	32 500	25 250	5 795	33 354	7 270	0	0	104 169
Affectation Résultat 2022								
Solde au 31/12/2022 avant affectation	32 500	25 250	5 795	33 354	7 270	16 164		120 333
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-607	607			0
Affectation des résultats			1 402	4 000	1 985	-16 164	8 775	0
Dividendes distribués							-8 775	-8 775
Solde au 31/12/2022 après affectation	32 500	25 250	7 197	36 747	9 862	0	0	111 558
Affectation Résultat 2023								
Solde au 31/12/2023 avant affectation	32 500	25 250	7 197	36 747	9 862	19 472		131 030
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-438	438			0
Affectation des résultats			1 788	6 000	1 934	-19 472	9 750	0
Dividendes distribués							-9 750	-9 750
Solde au 31/12/2023 après affectation*	32 500	25 250	8 985	42 309	12 234	0	0	121 280
Affectation Résultat 2024								
Solde au 31/12/2024 avant affectation	32 500	25 250	8 985	42 309	12 234	21 581		142 859
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-3 037	3 037			0
Affectation des résultats			2 143	6 250	1 813	-21 581	11 375	0
Dividendes distribués							-11 375	-11 375
Solde au 31/12/2024 après affectation*	32 500	25 250	11 128	45 522	17 084	0	0	131 484

*Prévisionnel

Evolution du titre ATL à la bourse

En 2024, la Bourse de Tunis a enchaîné sa quatrième année consécutive de hausse avec un rendement appréciable de 17,7%.

Le titre ATL, quant à lui, il a réalisé une performance boursière notable avec une progression de son cours de +26,4% suite aux bonnes performances réalisées par la société au courant de l'exercice 2023. Les capitaux traités sur le titre se sont élevés à 4,3MD avec un échange de 1 109 959 titres, soit un taux de rotation de 3,4%.

A fin 2024, la capitalisation boursière s'est élevée à 138,1MD.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cours de clôture	1,7	1,59	1,82	3	3,6	4,25
Cours le plus haut	2,69	1,85	1,91	3	4,12	4,25
Cours le plus bas	1,41	1,16	1,4	1,81	3,04	3,51
Nombre de titre traités	1 206 343	1 374 548	1 800 179	3 343 222	1 822 012	1 109 959
Rendement de l'année	-29,00%	-6,47%	19,18%	75,82%	29,00%	26,40%
Dividende de l'année	0	0,075	0,2	0,27	0,3	
PER (price earning ratio)	33,2	9,5	5,2	6	6	
PBV (price to book value)	0,6	0,5	0,5	0,8	0,9	1
DIV YIELD	0,00%	4,70%	11%	9%	8,30%	
Taux de rotation	3,70%	4,20%	5,50%	10,30%	5,60%	3,40%
Nombre de titres	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice net	1 666 539	5 466 442	11 333 149	16 163 753	19 464 235	21 580 701
Capitaux propres	96 306 788	101 842 731	110 668 880	120 332 633	131 029 439	142 860 141
Capitalisation boursière	55 249 999	51 675 000	59 150 002	97 500 000	117 000 000	138 125 000

PER : cours boursier / bénéfice par action

PBV: cours boursier / VCN par action

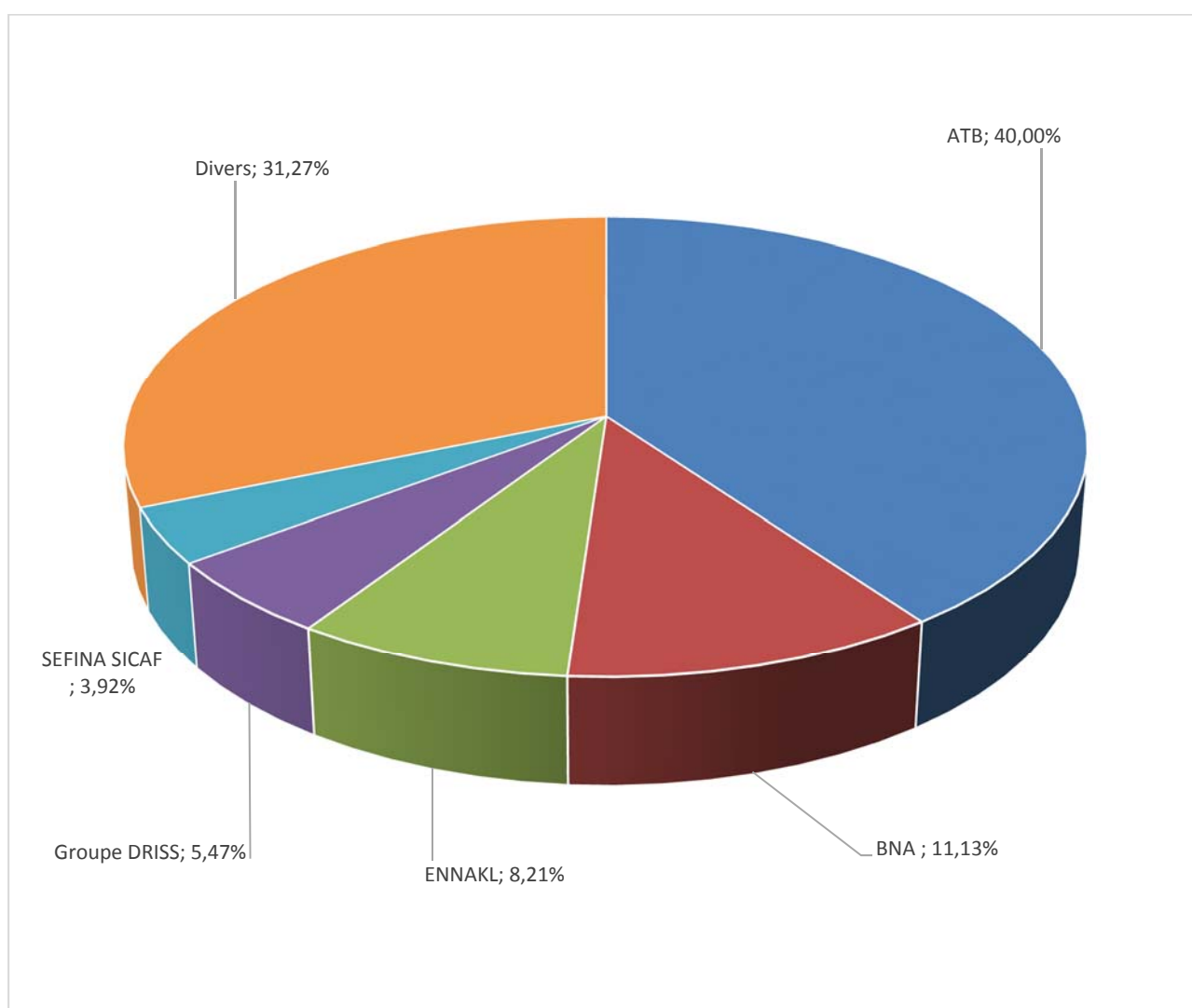
Dividende yield : dividende / cours boursier



Répartition du capital au 31-12-2024

Liste des actionnaires détenant plus de 3% du capital

ARAB TUNISIAN BANK ATB	40,00%
BNA PARTICIPATIONS	11,13%
ENNAKL Automobiles	8,21%
Groupe DRISS	5,47%
SEFINA SICAF	3,92%
Sous total	68,73%
Divers	31,27%
Total	100%



Composition du Conseil d'Administration :

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2024-2026	Président du conseil d'administration Président du comité de nomination et rémunération	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ Représentant l'ATB	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur Général de l'ATB	UNIFACTOR
M. AHMED BEN MOULAHM Représentant la BNA	2024-2026	Membre du comité d'audit Membre du comité de nomination et rémunération	Directeur Général de la BNA	Sicar invest
M. KAIS MARAKCHI Représentant ENNAKL	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. Sofien REKIK Mandaté par la BNA	2024-2026	Membre du comité des risques Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à la BNA	Essoukna-ATILLLD-AMI
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA Mandaté par l'ATB	2024-2026	Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à l'ATB	ATD
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2024-2026	Membre du comité de nomination et rémunération Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	ATI- SARI
M. RIDHA ZERZERI Représentant ASIRAK.SA	2024-2026	Administrateur indépendant Membre du comité de nomination e rémunération	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf- OMORAG- grands moulins De Tunis
M. SADOK DRISS	2024-2026	Administrateur indépendant Membre du comité de développement et de financement stratégique	Homme d'affaires privé	BH Bank-KSM Financière- Alpha Hyundai Motor- SODEXA-TSA Hôtel EL FELL-STIAL- UNIFACTOR
Mme. Wafa KHOUDJA SFAR	2024-2026	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité de développement et de financement stratégique Membre du comité des risques	Consultante	Néant
M. ABDESSATTAR KRIMI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant
M.KAMEL NAOUI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant

Le conseil d'administration veille à instaurer la diversité du genre au niveau de sa composition, Ainsi, il compte parmi ses membres 2 dames soit 17% de sa composition.
Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises durant l'année 2025.

Les comités spéciaux issus du conseil d'administration

1- Comité des risques :

Membre	Représenté par
M.KAMEL NAOUI	Lui-même
Mme. WAFA KHOUADJA SFAR	Elle même
BNA	M. Sofien REKIK
ATI	M. Lassaad JAZIRI

2- Comité permanent d'audit interne :

Membre	Représenté par
M. ABDESSATTAR KRIMI	Lui-même
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM
ATB	M. Riadh HAJJEJ
ENNAKL	M. KAIS MARAKCHI

3- Comité de rémunération :

Membre	Représenté par
M.Ferid ABBAS	Lui-même
STE ASIRAK	M.Ridha ZERZERI
ATI	M. Lassaad JAZIRI
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM

4- Comité de développement et de financement stratégique :

Membre	Représenté par
ATL	M. Zouhaier TAMBOURA
ATB	Mme. Maha NAJJAR TAJINA
BNA	M. Sofien REKIK
Mme. WAFA KHOUADJA SFAR	Elle-même
M. Mohamed Sadok DRISS	Lui-même

La Direction Générale :

-M. Zouhaier TAMBOURA

Directeur Général

-M. Chedly ZAOUN

Directeur Général Adjoint

Les Fonctions de Contrôle :

-M. Mehrez CHTOUROU

Directeur d'audit interne

-M. Abderraouf LAKHOUA

Directeur du contrôle de conformité

-M. Hamdi BRADAI

Responsable de gestion des risques

-M. Hamdi BRADAI

Responsable de gestion des risques

Le Médiateur :

-M. Youssef IDANI

LES COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'Audit Interne :

Le Règlement de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), notamment sa circulaire 2021-05 relative à la Gouvernance stipule que le Comité d'Audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Pour assurer ses missions, le Comité doit :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Contribuer à définir les politiques d'audit et de l'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées ;
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit ;
- Proposer la nomination ou la révocation des commissaires aux comptes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée des moyens adéquats.

Le Comité d'audit de l'ATL dispose d'une charte dans le cadre de l'application des dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers. Cette charte a été mise à jour et approuvée par l'organe d'administration, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec l'organe d'administration et les structures opérationnelles de l'établissement.

Les membres du comité d'Audit sont nommés pour un mandat de trois ans.

L'année 2024 était marquée par le renouvellement de moitié du Comité d'Audit Interne, avec un nouveau Président en tant qu'expert international en audit interne. Ainsi, le Comité d'Audit a enregistré le remplacement de son Président qui a épuisé deux mandats successifs (2018-2023). Le rôle du comité est de fournir une supervision indépendante et objective sur les questions liées à la gouvernance, à la gestion des

risques et au contrôle interne.

Au cours de l'année 2024, le Comité d'Audit a tenu quatre réunions.

Les travaux du CAI ont été axés, essentiellement, sur les missions énumérées par l'article 38 de la circulaire BCT 2021-05 du 19/08/2021 relative à la gouvernance.

Il s'agit, notamment des volets suivants :

- Vérification de la pertinence du dispositif de production des informations financières et Surveillance de la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement;
- Surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne et examen des insuffisances de son fonctionnement relevés par les différentes structures de contrôle ;
- Contrôle des activités des structures de contrôle et validation de leurs travaux.

Les membres du Comité ont pu constater, en 2024, les progrès notables dans les pratiques de gouvernance de l'ATL et les efforts qui ont été déployés pour renforcer la transparence, l'efficacité et la bonne conduite éthique, en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales.

Le Comité des Risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques (risques de crédit, de marche, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- La désignation du responsable de l'organe chargé de la gestion des risques ainsi que de sa rémunération.

Au cours de l'année 2024, le comité des risques a tenu 4 réunions. Ses travaux ont porté sur :

- Examen des situations trimestrielles de la classification et provision des engagements.
- Suivi de la concentration du portefeuille

- Vérification du respect par la société des ratios réglementaires en matière et de division des risques
- Suivi du respect des limites approuvées par le conseil d'administration pour les risques de liquidité et de taux
- Evaluation du risque de liquidité et de crédit
- Suivi des travaux du workout unit.

Le Comité de Rémunération :

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration dans les volets suivants :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés ;
- La validation des systèmes d'intéressement ;
- La conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La cooptation des membres de l'organe d'administration et la nomination des comités, de l'organe de direction et des fonctions de contrôle,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités ;
- Le traitement des situations de conflit d'intérêt conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Réexamen annuel du respect des administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT n° 2021-05 relative à la gouvernance.

Le comité de développement et financement stratégique :

Le comité « Comité de de Développement et Financement Stratégique issu du conseil d'administration a pour principales missions de :

- Proposer au conseil d'administration un schéma délégataire nécessaire à l'organe de gestion tout en s'assurant que le processus décisionnel soit fluide et efficace.
- Établir les politiques, les limites et des lignes directrices par lesquelles les stratégies de financement et d'investissement sont mises en œuvre (dans les limites fixées par le conseil d'administration).

-Veiller à la mise en œuvre de politiques et de procédures de financement et d'investissements qui produiront de bons rendements à des niveaux de risque acceptables et conformes aux « meilleures pratiques ».

-Procéder à un contrôle par échantillonnage et à posteriori des dossiers de financement et s'assurer que les décisions prises par l'organe de gestion, sont conformes aux pouvoirs délégués, fondées, justifiées et n'exposent pas la société à des risques avérés.

-Examiner les demandes d'autorisations provisoires demandées par l'organe de gestion pour pouvoir réaliser des opérations en dehors du schéma délégataire et proposer également sa révision ; si besoin est.

-Réviser périodiquement la stratégie de développement de la société et ajuster les objectifs assignés à l'organe de gestion.

-Soumettre un rapport périodique au CAD sur les travaux du comité et en proposer des recommandations.

-Partager les travaux du Comité de Financement Stratégique et de Développement avec le Comité des Risques.

Evaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 relative à la gouvernance des banques et des établissements, le conseil d'administration a adopté une démarche pour l'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

Cette démarche repose sur :

-Une Autoévaluation individuelle par chaque administrateur des travaux du conseil selon 23 critères répartis en 4 thèmes : la composition du conseil, les objectifs stratégiques, les canaux de communication et la gouvernance. L'évaluation est faite selon 5 niveaux de satisfaction allant de « Très faible » à « Très bien ».

-Une évaluation collégiale par les membres du comité de nomination et de rémunération des travaux des comités et des administrateurs selon 9 critères allant de « Très faible » à « Très bien ».

Le comité de nomination et de rémunération a présenté au conseil d'administration du 29/02/2023 un rapport détaillé sur ses évaluations ainsi que les remarques et recommandations formulées par les administrateurs.

La moyenne des ces évaluations se situe à un niveau « Bien ».

Les principales remarques et recommandations ont porté sur l'amélioration de l'efficacité des comités et la formation des administrateurs.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition de la Direction Générale et par suite des discussions au sein du conseil d'administration N° 146 du 19/02/2024 pour arrêter une proposition définitive, L'AGO du 25/04/2024 a décidé la désignation en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les états financiers clos le 31/12/2026.

- Cabinet AUDASCO : Représenté par M. Malek SETHOM
- Cabinet GAC : Représenté par M. Chiheb GHANMI

LE CONTROLE INTERNE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2024 leurs fonctions dans des conditions optimales conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de l'ATL Leasing, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et des facteurs de risques.

L'ATL leasing a entrepris de formaliser son dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions réglementaires, notamment la loi bancaire n° 2016-48, la circulaire de la BCT n° 2006-19, le référentiel de contrôle interne COSO I et les normes Baloises.

Le contrôle Interne au sein de l'ATL Leasing est un processus en perpétuelle évolution pour répondre aux évolutions de notre système d'information et pour s'adapter aux nouveautés réglementaires.

Le contrôle Interne est l'affaire de tous : les opérationnels, les entités spécialisées dans les fonctions de contrôle, la Direction Générale, les comités du Risque et d'audit interne, et le Conseil d'Administration.

Les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'ATL sont essentiellement :

- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités : chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance, moyennant une fiche de révélation de risque ou d'incident.
- Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles
- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches
- La maîtrise des risques opérationnels : Elle est matérialisée par une matrice des risques mise en place par l'ATL. Cette matrice a fait l'objet de plusieurs actions de formation et de sensibilisation

du personnel pour l'imprégner par la culture des risques. Une revue de cette matrice est prévue pour la fin de l'année 2025.

- La maîtrise des autres risques
- Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée : Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

LA GOUVERNANCE

- Cadre de gouvernance et principes fondamentaux

L'ATL Leasing s'engage à respecter des normes élevées de gouvernance conformes à la réglementation en vigueur, notamment la circulaire BCT n°2021-05 et la loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016. Ce cadre de gouvernance vise à assurer une supervision efficace, transparente et indépendante de l'institution, en équilibrant les intérêts des parties prenantes et en renforçant la culture d'intégrité.

Les principes fondamentaux qui guident la gouvernance de l'ATL incluent :

- **Transparence et diffusion de l'information** : Communication régulière et claire des informations aux actionnaires et aux régulateurs.
- **Indépendance** : Mécanismes assurant une prise de décision indépendante de la direction.
- **Surveillance des risques** : Supervision active des systèmes de gestion des risques.
- **Amélioration continue** : Adaptation permanente des pratiques de gouvernance aux standards et bonnes pratiques.

- Structure et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres aux compétences diversifiées et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ATL. Il joue un double rôle de prise de décision et de surveillance des activités de l'institution.

Les principales responsabilités du Conseil d'Administration incluent :

- Définition de la stratégie et approbation des politiques de gestion des risques.
- Nomination des membres de la direction et des responsables des fonctions de contrôle.
- Surveillance de l'information financière et des contrôles internes.
- Supervision de la conformité aux exigences réglementaires et éthiques.

Le Conseil d'Administration est appuyé par trois comités spécialisés :

- **Comité permanent d'audit interne** : Assure la qualité des contrôles internes et de l'information financière.
- **Comité des risques** : Surveille l'exposition aux risques et la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.
- **Comité de nomination et de rémunération** : Veille à la sélection des administrateurs et à la politique de rémunération.

-Engagement en matière de déontologie et de responsabilité sociale

L'ATL a mis en place un Code de déontologie afin de promouvoir une conduite éthique et responsable de l'ensemble de ses collaborateurs et dirigeants. La politique de gestion des conflits d'intérêts est également renforcée pour garantir l'impartialité des décisions.

En matière de responsabilité sociétale, ATL encourage la diversité et l'inclusion au sein de ses instances dirigeantes.

- Relation avec les actionnaires et communication

L'ATL Leasing assure un dialogue constant avec ses actionnaires et veille à la transparence de ses activités. Des réunions périodiques sont organisées pour présenter les performances et stratégies de l'institution.

Les rapports annuels et financiers, ainsi que les informations réglementaires, sont publiés sur le site web de l'ATL pour garantir un accès à l'information en toute équité.

- Perspectives d'amélioration et engagements futurs

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa gouvernance, l'ATL poursuivra l'adaptation de ses structures et mécanismes aux meilleures pratiques en la matière. Une attention particulière sera accordée à l'optimisation de la surveillance des risques et à l'amélioration des dispositifs de conformité et de contrôle interne.

L'engagement d'ATL en faveur d'une gouvernance efficace et responsable constitue un levier essentiel pour assurer une croissance durable et pérenne au service de ses actionnaires et partenaires.

LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le dispositif LAB/FT, en place actuellement à l'ATL, comprend :

- Des politiques et procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (circ. BCT n° 2017-08) et approuvées par le CA en 2018, ces procédures ont été mises à jour en 2022 tenant compte des évolutions réglementaires et surtout l'évolution de notre système d'information après la mise en place d'une solution intégrée dédiée à la gestion des risques LAB/FT, mise à jour et approuvée également par le conseil d'administration.
- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations blacks listées ou les PPE. A cet effet, l'ATL a acquis une solution intégrée de

LAB/FT : REIS Vneuron, qui lui permet de s'acquitter de cette obligation en plus des autres exigences réglementaires, et la mise en place de cette solution a été finalisée en 2021.

➤ Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir :

- Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé
- Les encaissements espèces dépassant un montant de 10 000 DT
- Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat
- Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise
- Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au PIPE du responsable du contrôle de la conformité sous forme d'alerte, et ce, pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.

➤ Une sensibilisation et une formation continue du personnel front office, mais aussi celui du back office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT portant notamment sur la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées.

Pour l'exercice 2024, les actions de formation ont été assurées à distance sur les exigences LAB/FT, plus ciblées et plus personnalisées ont été assurées, par vidéo conférence et par messagerie électronique. En outre, le personnel front office, les chefs d'agences et le personnel des directions engagement et étude, ont été inscrit sur la plateforme de formation en ligne : RSBP promu par le CBF et la banque Européenne et comprenant des formations à l'intention du personnel des banques et établissements financiers et dont le thème principal est la LAB/FT. A fin 2024, une trentaine d'employés ont obtenu leur certificat de participation et de suivi de cette formation en ligne.

➤ Une approche basée sur les risques selon les quatre axes d'évaluation réglementaires, à savoir les axes clients, activité, produit et zone géographique, cette approche est fonctionnelle suite à la mise en place de la nouvelle solution LAB/FT et sa configuration avec notre SI, depuis la fin du premier semestre 2021, elle permet de classer notre clientèle selon un score de risque faible, moyen et élevé. Ce score permet d'orienter les contrôles, le type de vigilance à assurer et la périodicité de mise à jour des dossiers clients conformément aux exigences réglementaires et aux procédures en vigueur.

➤ Des contrôles permanents (premier et deuxième niveau des trois lignes de défense) sont assurés selon le niveau du risque BA/FT, couvrant les informations KYC obtenus du client, l'identification des bénéficiaires effectifs et la documentation du dossier client, ces contrôles sont exhaustifs pour les clients à risque BA/FT élevé et par échantillonnage pour les autres clients.

➤ Intégration systématique de toutes les relations PP ou PM ayant fait l'objet d'une demande d'information ou de documentation ou de gel des avoirs et comptes bancaires de la part des

divers organismes officiels (CTAF, BCT, experts judiciaires, autorités judiciaires compétentes, ...), dans la « blacklist » de l'ATL pour bloquer toute entrée en relation avec elles. Plusieurs centaines de personnes sont introduites, chaque année dans cette blacklist.

➤ Des revues et audits internes (troisième ligne de défense- contrôle périodique), conformément à la réglementation en vigueur, et des audits légaux dans le cadre des travaux des CAC (Commissaires aux comptes), sont régulièrement effectués pour évaluer l'efficacité de notre dispositif LAB/FT. Les conclusions de ces évaluations sont prises en compte pour améliorer constamment notre programme de conformité.

Le système d'information

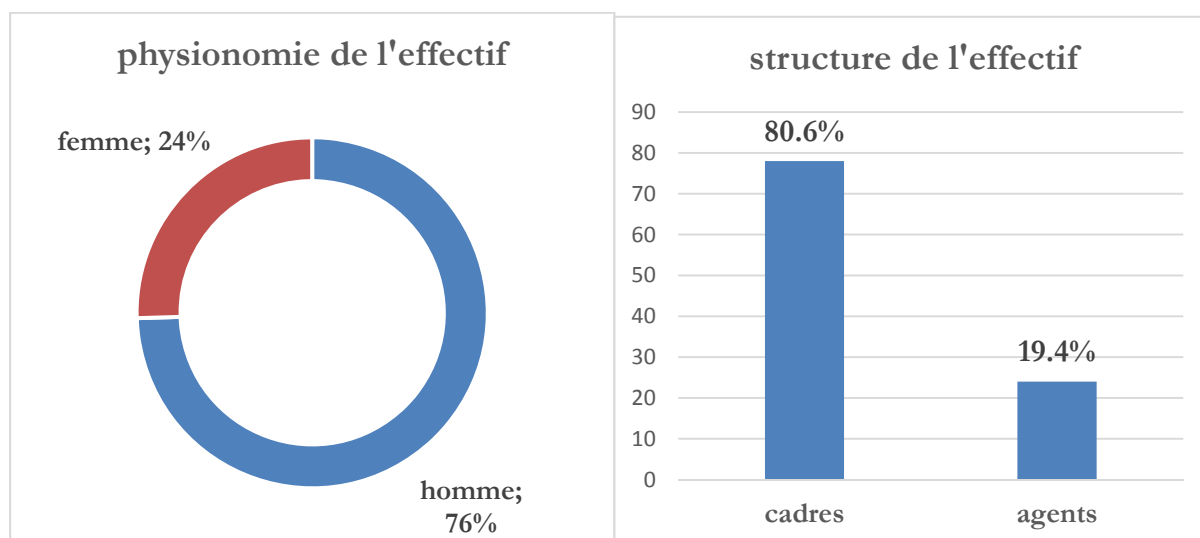
Le système d'information de ATL est basé sur un logiciel métier « prolease » qui est en perpétuelle évolution et adaptation selon les exigences internes et externes.

En 2024, ATL a concentré ses efforts sur l'évolution de son système d'information (SI) en déployant une solution pour le traitement des demandes utilisateurs, tout en renforçant la sécurité de son SI par l'acquisition du produit SIEM "Microsoft Sentinel" et la mise en place d'une solution garantissant la cohérence des logs avec Trend Micro-Vision One, ainsi que l'extension de l'intervention du SOC 24H/7J pour une surveillance continue.

La Gestion des ressources humaines :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif	93	93	102	105	106	103
Coefficient d'exploitation	40%	38%	32%	31%	31%	30%
Nombre d'agences	11	11	11	11	11	11

Répartition du personnel



La structure de l'effectif de ATL présente un taux d'encadrement de 80.6%, la physionomie de l'effectif donne une répartition homme-femme de 76% et 24%.

Les actions de formation se sont poursuivies en 2024 pour développer les compétences du personnel de la société et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

ATL a réalisé plusieurs activités de formation au profit de ses effectifs relevant des différentes directions.

Les principaux risques auxquels la société est confrontée :

En plus du risque opérationnel qui ne peut être dissocié de l'activité même de la société, ATL reste confrontée aux risques de crédit, de liquidité et de taux.

La gestion de ces risques est assurée de manière dynamique et des mesures de vigilance sont retenues en fonction de l'évolution de la situation.

Les risques liés à la sécurité informatique sont appréhendés à temps par le recours aux services d'un prestataire professionnel en matière de sécurité informatique et la mise en place du « PCA » et son volet informatique « PCI ».

Les objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence :

Pour atteindre ses objectifs, l'ATL s'appuie sur :

- un réseau commercial étendu couvrant tout le territoire national
- la synergie avec le réseau des deux banques partenaires aussi bien en matière d'apport commercial et matière de recouvrement
- un système d'information Tunisien en développement continu
- des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs d'équipement
- l'accès à des sources de financement extérieur avec des conditions raisonnables permettant de se démarquer de la concurrence sur des segments de financements spécifiques (Energie renouvelable et efficacité énergétique).
- la proposition de l'option LLD pour les clients demandeurs de ce produit et ce par la création d'une filiale dédiée à la location longue durée ATL LLD.

Activité en matière de recherches et développement :

Pour assurer sa pérennité, l'ATL a toujours œuvré pour améliorer ses parts de marché avec un niveau de rentabilité respectable.

- la recherche de nouveaux produits (Energie renouvelable, Location à Longue Durée à travers une filiale ou l'extension du champ d'action du de leasing par la révision du cadre légale...)

- la modélisation statistique en vue de la mise en place d'un système de notation interne
- le développement en continue du logiciel métier afin de perfectionner son fonctionnement et répondre aux nouveaux besoins.

Activité en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale :

Nous sommes fiers d'annoncer la publication de notre rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance), qui marque une étape significative dans notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce document traduit notre volonté d'intégrer des pratiques responsables au cœur de notre stratégie et notre détermination à amorcer des actions concrètes dès 2025.

Notre rapport ESG présente en détail notre politique en matière de développement durable, ainsi que les mécanismes mis en place pour assurer une gouvernance efficace de ces enjeux. Il met en lumière l'organisation et la portée de notre démarche ESG, en expliquant comment nous intégrons ces principes dans nos activités et nos processus de prise de décision.

Le rapport s'articule autour des trois piliers fondamentaux de l'ESG :

***Environnement :**

- État des lieux de notre empreinte écologique et des actions menées pour la réduire.
- Indicateurs de performance environnementale pour suivre nos progrès.
- Initiatives pour 2025, telles que la réduction de nos émissions de CO2, l'optimisation de notre consommation énergétique et le renforcement de nos engagements en matière d'économie circulaire,

*** Social :**

- Présentation de nos engagements en faveur du bien-être de nos collaborateurs et de l'inclusion.
- Indicateurs de performance sur la diversité, la formation et la satisfaction des employés.
- Actions prévues en 2025 pour renforcer l'égalité des chances et le développement des compétences.

*** Gouvernance :**

- Mécanismes de contrôle et de transparence pour assurer une gestion éthique et responsable.
- Indicateurs de performance sur la gouvernance et la conformité aux règlements.
- Mesures prévues en 2025 pour améliorer la prise de décisions et renforcer notre responsabilité sociétale.

Afin de mesurer efficacement l'impact de nos engagements, le rapport intègre un ensemble d'indicateurs de performance qui seront comparés d'une année à l'autre. Ces données nous permettront d'évaluer nos progrès et d'ajuster nos stratégies pour maximiser notre impact positif.

Notre ambition est claire : démontrer, par des actions concrètes, notre responsabilité en tant qu'entreprise engagée et durable. En publiant ce rapport, nous renforçons notre engagement envers nos parties prenantes et affirmons notre volonté d'être un acteur du changement.

Les prises de participation et les aliénations :

Les prises de participations se font généralement dans le cadre de la politique de dégrèvement fiscale à travers des participations directes dans des projets éligibles, des souscriptions à des fonds gérés par les SICAR des actionnaires de référence, des souscriptions dans des FCPR ou des participations dans des sociétés du groupe.

Informations sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Les Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission, la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour

procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

Les dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.

La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.